

Comité de suivi
du Projet Héritage

COMPTE RENDU SYNTHÉTISÉ
RENCONTRE #20

RÉALISÉ PAR



5 octobre 2022

Table des matières

1	Mot de bienvenue	3
2	Visite de site	3
3	Discussion préliminaire – Gestion du Parc récréotouristique	4
4	Discussion sur l’avenir du site internet du Projet Héritage	7
5	Suivi des signalements.....	8
6	Normes environnementales et liste de dérogation	9
7	Prochaines étapes / prochaine rencontre	11
8	Varia.....	12
9	Fin de la rencontre.....	12

Liste des annexes

Annexe I : Liste de présences	13
Annexe III: Ordre du jour	15

1 MOT DE BIENVENUE

Une membre de l'équipe de Graymont et le facilitateur souhaitent la bienvenue tour à tour aux membres du Comité de suivi.

2 VISITE DE SITE

La rencontre a été précédée d'une visite de site dont les éléments principaux sont les suivants :

- La bande riveraine sera végétalisée sous peu, les plants ont été reçus.
- Concernant l'amphithéâtre :
 - Un membre demande ce qui est prévu comme installation en arrière de l'amphithéâtre à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que ce sera un espace gazonné, ce qui facilitera aussi la gestion de l'eau.
 - Un membre demande le nombre de places prévues dans l'amphithéâtre à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que c'est environ 200 personnes assises sur les estrades avec les pieds dans le gazon et 1000 personnes au total autour de l'amphithéâtre.
 - Un membre demande s'il y aura un écran pour la projection de films à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que l'alimentation électrique n'est pas encore installée, mais qu'une fois faite, un tel matériel pourra être connecté, selon la programmation des activités au Parc.
 - Un membre demande qui aura la charge du Parc et de la programmation à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond qu'il y aura un conseil d'administration qui sera responsable de l'entretien, de la gestion et de la sécurité du Parc. Ce dernier sera financé par un fonds établi par Graymont. La programmation d'activités ne sera pas à la charge de Graymont.
- La propriété du Parc demeurera à Graymont ainsi que tout ce qui est sur le site à l'exception du quartier résidentiel et de l'aqueduc qui iront à la Ville de Bedford.
- **Action de suivi concernant la végétalisation de la halde :** La construction de la halde est complétée et un paillis ensemencé sera étendu pour favoriser la croissance des végétaux et des fleurs. Un système de drainage avec des puits enrochés permet l'écoulement de l'eau sur la colline.
- Pour les plantations, l'enjeu des chevreuils demeure, Graymont a donc décidé d'installer une quinzaine d'ilots clôturés autour des jeunes arbres pour une période de 5 ans.
- Pour les jeux d'eau, des boutons d'activation permettront d'activer les jeux, qui s'arrêteront automatiquement :
 - Un membre demande si l'eau sera récupérée à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que non, car il faudrait installer un système de purification. La ville sera formée pour purger le système lors de la fermeture des jeux avant l'hiver.
- Concernant les installations électriques d'Hydro-Québec dans le quartier résidentiel, des changements ont eu lieu en raison de la présence d'un terrain privé appartenant à un propriétaire que les équipes ont été incapables de contacter. Une rencontre sera donc organisée avec le Canadien Pacifique pour que l'alimentation électrique arrive plutôt par la rue Marziali. Si tout se passe comme prévu, l'installation sera faite d'ici la fin de l'année 2022.

- La Sureté du Québec a été avisée du projet pour que le site soit ajouté aux tournées de surveillance des patrouilleurs. Il est d'ailleurs mentionné que quelques vols ont déjà eu lieu.
- Concernant les prochaines principales étapes de construction du Parc, l'installation du béton sera réalisée avant la fin de l'année et la finalisation des jeux d'eau et du mobilier sera complétée au printemps. L'ouverture du Parc est toujours prévue au début de l'été 2023.

3 DISCUSSION PRÉLIMINAIRE – GESTION DU PARC RÉCRÉOTOURISTIQUE

Une membre de l'équipe de Graymont explique que l'entreprise a signé des ententes avec les trois municipalités concernées (Ville de Bedford, Canton de Bedford et Stanbridge Station) pour assurer la pérennité du projet a mené à la création d'un fonds où Graymont déposera un montant annuel de 250 000\$ pendant 10 ans afin de couvrir les frais de gestion, d'entretien et de sécurité du Parc. À échéance, le fonds aura une valeur de 2,5 millions de dollars.

Elle explique qu'un conseil d'administration, composé de représentants des trois municipalités et de Graymont, sera créé afin d'assurer une bonne gestion du fonds et maintenir la vocation récréotouristique du site.

Le site demeurera une propriété de Graymont à l'exception du quartier résidentiel qui sera rétrocédé à la Ville de Bedford en plus des infrastructures de rue et sous l'asphalte et le stationnement.

Des échanges suivent cette présentation :

- Un membre mentionne que pour le conseil d'administration, il serait intéressant de considérer la présence de gens qui œuvrent dans le domaine du loisir, ajoutant qu'il y a plusieurs organismes dans la région pouvant répondre à cette description.
- Une membre appuie cette intervention et ajoute qu'il pourrait être intéressant d'inclure des gens travaillant dans le domaine des loisirs, sans que ce soit des gens affiliés aux municipalités :
 - Un membre de l'équipe de Graymont répond que ce sera au conseil d'administration de choisir le mécanisme pour la gestion ainsi que la planification des activités et événements.
- Un membre mentionne qu'il est souhaitable que des gens d'expérience gèrent le site afin de favoriser le succès du projet.
- Un membre demande si le conseil d'administration jouera un rôle dans la gestion du site :
 - Une membre de l'équipe de Graymont répond que le conseil d'administration assurera la surveillance du site et que le fonds servira à maintenir les installations en bon état. Si le conseil souhaite avoir un rôle plus important, il reviendra aux membres d'en décider ainsi.
 - La personne demande aux membres si les organismes de loisirs mentionnés sont des organismes sans but lucratif.
 - Les membres répondent que la plupart des organismes le sont et une membre précise que certains utilisent aussi un modèle coopératif. Elle ajoute que c'est un modèle qui pourrait être intéressant pour que le Parc devienne un pôle central pour plusieurs communautés par le biais d'une coopérative de loisirs et d'activités. Les municipalités pourraient devenir membres, tout comme des entreprises privées.
- Un membre ajoute que le pôle de Bedford, composé de sept municipalités, pourrait être à considérer pour l'organisation et la gestion des activités.

- Une membre mentionne qu'à cet égard, des discussions sont en cours pour nommer une personne comme point central ralliant les diverses initiatives de loisirs.
- L'animateur de la rencontre commente qu'il y probablement une occasion à saisir pour les municipalités et que le rayonnement du Projet Héritage devrait encourager leur implication.
- Des membres acquiescent en suggérant que les municipalités ont des outils pour promouvoir le Parc, ses installations et ses infrastructures, et ainsi encourager la tenue d'une diversité d'événements. Il est ajouté que les municipalités devraient être mise au courant des activités possibles pour que tout le pôle puisse en profiter.
- L'animateur demande si les membres sont d'avis que les municipalités devraient être les responsables de la programmation du Parc :
 - Une membre souligne que la responsabilité des municipalités s'arrête pour l'instant à communiquer ce qui se fait localement en matière d'activités et de loisirs. Elle mentionne que plusieurs initiatives et activités sont réalisées dans les différentes municipalités, mais qu'il n'y a pas d'arrimage entre les différents événements. La personne mentionne qu'il serait positif d'assurer une synergie des activités locales tout en maintenant la couleur unique de chaque municipalité. Elle ajoute que le Parc deviendra un lieu central et que le fait d'avoir un conseil d'administration comme organisme de gestion pourrait être un moyen intéressant de rallier les municipalités et leurs initiatives.
 - Un membre souligne que le parc doit être considéré comme étant disponible pour toutes les municipalités et pas seulement la Ville de Bedford.
- Un membre demande à l'équipe de Graymont s'il y a eu une réflexion concernant le nom du Parc :
 - Une représentante de l'équipe de Graymont répond que ça n'a pas encore été réfléchi.
- Un membre demande des détails sur le processus pour la formation du conseil d'administration à venir :
 - Une représentante de l'équipe de Graymont répond que des vérifications devront être faites avec les municipalités pour clarifier la teneur des discussions qui ont eu lieu à l'époque de la signature des ententes avec les municipalités. Selon les documents contractuels signés, le comité ou conseil d'administration devra sélectionner un organisme pour assurer la pérennité du Parc et de ses installations.
 - Elle demande aux membres s'ils sont au courant d'une liste ou d'un répertoire des différents organismes à but non lucratif ou autres organismes qui pourraient être des candidats intéressants à considérer.
 - Une membre répond qu'il y a possiblement une liste qui existe par le biais du regroupement des gens d'affaires, mais que dans la négative, c'est une liste qui peut aisément être créée.
- Un membre demande des précisions concernant le conseil d'administration :
 - Une membre de l'équipe de Graymont explique que le conseil d'administration du Parc sera composé des trois municipalités et d'une personne de chez Graymont. Son mandat se limitera à assurer une bonne gestion du fonds tout en protégeant la vocation récréotouristique du site. La gestion d'activités et de la programmation serait donnée à un autre organisme. Elle demande ensuite aux membres si l'organisme Loisirs Saint-Damien existe toujours.
 - Une membre répond que l'organisme existe toujours et qu'il est co-géré par la Ville de Bedford et l'organisme. Elle explique que l'organisme est demeuré actif afin d'avoir accès à des subventions.

Elle précise toutefois que des discussions sont en cours pour changer le mode de gestion de l'organisme.

- Une représentante de l'équipe de Graymont suggère d'en reparler à la prochaine rencontre. Elle demande aux membres s'il existe d'autres organismes de loisirs au sein des autres municipalités.
- Un membre répond qu'il y a le camp de jour du Canton de Bedford qui est un organisme appuyé par la municipalité. Il mentionne que le recrutement est toutefois difficile pour ces organisations.
- L'animateur de la rencontre souligne que la disponibilité du personnel est probablement une considération importante en faveur d'un organisme déjà existant.
- Un membre propose qu'un organisme existant pourrait être identifié et à lequel serait greffé des représentants de la population, des gens d'affaires et autres personnes avec des compétences diverses, ce qui permettrait un équilibre dans les tâches, les responsabilités et les expertises.
- Un membre demande si le Parc sera ouvert tous les jours et s'il y aura des clôtures :
 - Une membre de l'équipe de Graymont répond qu'il n'y aura pas de clôture et que le Parc sera ouvert tous les jours. Une minuterie allumera et éteindra les lumières, sauf pour l'amphithéâtre qui aura son propre interrupteur pour de l'éclairage lors des événements.
- Un membre demande comment sera géré l'accès aux jeux d'eau :
 - Un représentant de l'équipe de Graymont répond que les portes du pavillon donnant accès aux jeux d'eau seront barrées automatiquement et que les jeux d'eau seront activés manuellement par les utilisateurs.
- Un membre demande s'il reviendra au conseil d'administration de nommer une personne pour gérer l'accès au Parc :
 - Une représentante de l'équipe de Graymont répond que ça pourrait plutôt être un contrat octroyé à une personne ou une entreprise pour certaines tâches spécifiques, comme la tonte du gazon.
- Un membre demande s'il y aura des mesures qui empêcheront les gens d'utiliser les sentiers le soir :
 - Une représentante de l'équipe de Graymont répond qu'aucun gardien de sécurité est prévu.
 - Les membres soulèvent des préoccupations en lien avec les heures d'ouverture du Parc, mentionnant qu'elles devraient être clairement indiquées et que toute présence sur le site à en dehors de ces heures se fait aux risques et périls de chacun. Il est également suggéré que des dispositifs de sacs pour les chiens devrait être ajouté et que des règlements municipaux devront être élaborés pour permettre aux policiers d'intervenir.
 - L'animateur mentionne que ces éléments devront être arrimés avec la municipalité et le conseil d'administration.

4 DISCUSSION SUR L'AVENIR DU SITE INTERNET DU PROJET HÉRITAGE

L'animateur présente le prochain sujet soit quel sera l'avenir du site internet du Projet Héritage. Les points suivants résument les discussions :

- Les membres émettent divers commentaires en vrac, notamment qu'il serait dommage de fermer le site internet, que le conseil d'administration responsable de la gestion du Parc pourrait s'en servir et en assurer la gestion, que le site pourrait aussi indiquer aux citoyens quelles sont les personnes responsables à contacter en cas de besoin et finalement, que le site pourrait dorénavant avoir une vocation visant à présenter les activités prévues au Parc :
 - Une personne représentant l'équipe de Graymont souligne que le site internet avait aussi d'autres fonctions et était notamment une demande du Ministère de l'Environnement pour y afficher les suivis sonores du Projet Héritage.
- Une personne membre du comité demande si le site garderait toujours son utilité si le Parc change de nom, à quoi un autre membre mentionne que le nom n'a pas nécessairement besoin de changer et que le Parc Héritage est intéressant comme nom :
 - Une personne représentant l'équipe de Graymont mentionne qu'il sera aux membres du conseil d'administration de décider du nom du Parc.
 - Un membre propose que le nom du pavillon (chalet) soit trouvé grâce à un concours.
 - Une personne représentant l'équipe de Graymont mentionne que l'adresse officielle du pavillon est le 100 rue Alcée-Rocheleau.
- Un membre mentionne que pour le site internet il serait bien que le nom de domaine demeure le même pour que les gens puissent y accéder et avoir accès autant aux informations du Projet Héritage qu'aux informations concernant les activités du Parc. Le site internet est existant et pourrait donc être transformé :
 - L'animateur suggère que comme il reste plusieurs années de construction au Projet Héritage, les informations sur le suivi environnemental pourraient demeurer sur le site. Alternativement, le site internet pourrait aussi devenir une plateforme pour présenter les activités du Parc, avec un lien qui redirige les utilisateurs vers le site de Graymont pour le suivi environnemental.
- Un membre mentionne que le site doit demeurer accessible puisque le Projet Héritage n'est pas terminé et qu'il reste de la construction, notamment en zone agricole. La personne suggère que le site serve autant au Projet Héritage qu'au Parc Héritage.
- Un membre propose que le site contienne une section sur l'historique du projet et son cheminement en espérant que ça puisse inspirer d'autres entreprises surtout que le projet est unique en Amérique du Nord.
 - Une représentante de l'équipe de Graymont mentionne que ce type de projet arrive souvent à la fermeture des activités industrielles et non pendant les opérations comme pour le Projet héritage. Elle ajoute qu'historiquement les terres appartenaient à la famille Rocheleau et qu'il a été demandé à Graymont d'avoir une plaque à leur mémoire sur le site ce qui sera fait.
- L'animateur récapitule les interventions en soulignant que les membres proposent une refonte partielle du site internet afin de mettre l'accent sur l'usage et la programmation du site tout en conservant la section historique des travaux et le suivi en continu du Projet Héritage. L'animateur demande si

l'ensemble des personnes présentes sont à l'aise avec ces propositions. Les membres acquiescent. L'animateur souligne que la décision finale reviendra à Graymont.

5 SUIVI DES SIGNALEMENTS

Une représentante de l'équipe de Graymont présente deux événements à souligner depuis la dernière rencontre du comité :

- Le premier événement concerne un dépassement en juillet dernier des limites permises pour les matières en suspension dans l'eau. Elle explique que quatre pompes évacuent l'eau du fond de la carrière pour en éviter l'accumulation. Au moment de la mesure, deux des trois tuyaux indiquaient une concentration de 5mg/L alors que le troisième indiquait une concentration de matières en suspension à 27mg/L. La norme réglementaire est à 25mg/L. La représentante de Graymont explique qu'il s'agirait probablement d'une erreur d'échantillonnage, puisque l'eau des trois tuyaux provient du même endroit. Puisque la sortie d'eau génère de la turbidité dans le bassin et que les tuyaux sont ensevelis par l'eau, il est possible qu'un des tuyaux ait aspiré l'eau du bassin plutôt que l'effluent.
- Le second événement concerne une personne qui a signalé ressentir des vibrations chez elles lors des dynamitages à la carrière. Selon la personne, les vibrations pourraient être causées par une faille géologique sous sa propriété située sur la rue Philipsburg. Pour mesurer les vibrations, un sismographe a été installé chez la personne afin de comparer les données entre sa propriété et celles obtenues d'autres sismographes situés sur la même rue. L'objectif est de rassurer la propriétaire sur l'intégrité de sa maison. L'installation du sismographe a été faite au mois de septembre et y demeurera pendant deux ou trois mois. Les résultats préliminaires indiquent des données un peu plus élevées dans sa résidence, mais pas assez suffisamment élevées pour créer des dommages à sa propriété :
 - Un membre demande si les voisins ont été consultés concernant les vibrations à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond qu'il a eu des suivis chez deux personnes sur la rue. Dans le premier cas tout a été réglé et le deuxième cas est celui présentement discuté.
 - Un membre mentionne demeurer sur la rue Taylor et confirme que les activités de l'entreprise y sont plus bruyantes que sur la rue Philipsburg.
 - Un membre mentionne que les fondations de la maison sont peut-être directement sur le roc ce qui pourrait expliquer la situation à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que c'est la raison pour laquelle le sismographe a été positionné dans le sous-sol de la résidence et que les données sont envoyées électroniquement ce qui évite d'avoir à se présenter chez la personne pour les récupérer.
 - Une autre personne de l'équipe de Graymont demande aux membres s'ils ont entendu d'autres informations à ce sujet à quoi les membres répondent que non.

Un membre de l'équipe Graymont ajoute qu'afin d'assurer l'avancement des travaux de construction du parc, avant la période plus froide, des périodes de travail devront être ajoutés les samedis mais que les travaux ne seront pas bruyants. Pas de changement pour Les travaux d'aménagement de la halde qui se poursuit en semaine de 7h à 18h. Cet été encore seul le secteur ouest qui est éloigné des maisons a été ciblé pour l'aménagement de la halde. Septembre a marqué le retour de l'aménagement du côté est, plus près des maisons afin de s'éloigner en période estivale. Ceci jusqu'en mai 2023.

- Un membre demande si les ajouts de terre derrière l'école continueront à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que c'est toujours le cas et qu'à partir de la sixième année de construction la terre sera graduellement retirée.
- Un membre demande des détails sur la provenance de la terre à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond qu'il s'agit de la terre résultant du décapage de la carrière et des travaux d'installation des tuyaux de pompage, mais qu'il ne s'agit pas d'un gros volume.

6 NORMES ENVIRONNEMENTALES ET LISTE DE DÉROGATION

L'animateur de la rencontre mentionne que ce point est à l'ordre du jour à la demande du comité et à la suite de la publication dans les journaux d'une liste d'entreprises ayant obtenu des attestations d'assainissement du Ministère de l'Environnement. L'animateur note toutefois qu'il y a eu erreur du Ministère en lien avec la portée exacte de ces attestations.

Un représentant de l'équipe de Graymont responsable de l'environnement explique et clarifie le sujet :

- Suivant des entrevues avec le ministre de l'Environnement, les journaux ont rapporté que 89 entreprises, dont Graymont, avaient des autorisations (attestation d'assainissement) pour polluer au-delà des normes en vigueur. L'équipe de Graymont a été surprise de cette parution puisque son attestation d'assainissement ne permet pas à l'entreprise de dépasser les normes en vigueur.
- Le ministre s'est ravisé et a expliqué que seulement sept ou huit des 89 entreprises ont un droit de polluer au-delà des normes. Graymont ne fait pas partie de cette liste.
- Graymont, comme d'autres entreprises, a une attestation d'assainissement qui date de 2015 à la suite d'un décret du ministère en 2002 réclamant à certaines entreprises de faire cette demande dans le cadre d'un programme de réductions des rejets industriels. L'attestation de 2015 ne comprend aucune dérogation réglementaire.
- Ces attestations doivent être réévaluées chaque 5 ans pour déterminer si de nouvelles normes devront être fixées. Graymont a fait une demande de renouvellement en 2019 pour l'obtenir en 2020, mais n'a pas encore reçu de réponse.
- L'attestation de Graymont oblige l'entreprise de respecter les normes réglementaires, soit un échantillonnage annuel des émanations provenant des cheminées de l'usine et un rapport de modélisation pour la concentration dans l'air ambiant autour de l'usine. Les données ont toujours été conformes et même en deçà des normes en vigueur :
 - Un membre demande jusqu'où va la vérification de l'air ambiant autour de l'usine, à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que c'est un modèle qui est utilisé, donc pas de mesure directe. Pour la distance de la modélisation, la personne est incertaine mais répond qu'elle va minimalement jusqu'aux limites de la propriété de l'usine. Elle promet de vérifier et de répondre à la prochaine rencontre.
 - L'animateur de la rencontre mentionne avoir vu dans d'autres situations que ce devait être à la source donc directement à la cheminée et que certains endroits plus loin étaient identifiés selon les vents dominants.
 - Une représentante de l'équipe de Graymont mentionne que l'échantillonnage est pris à la source, mais que le modèle mathématique de modélisation de l'air ambiant est fait selon les vents et leurs

vitesse. Elle affirme que cela va donc au-delà des limites de la propriété notamment en ciblant des lieux sensibles comme des CPE ou des écoles.

- Un membre mentionne qu'historiquement, une odeur de soufre pouvait être ressentie provenant de l'usine jusqu'à Stanbridge East. Une personne de l'équipe de Graymont souligne avoir fait plusieurs modélisations et que le point le plus concentré des émissions est au coin de Stanbridge Station.
- L'animateur de la rencontre demande si l'échantillonnage cible seulement les particules atmosphériques ou s'il y a d'autres éléments, à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond qu'il y a une liste incluant des métaux lourds, des gaz et autres contaminants liés au chauffage de la pierre dans les fours et les combustibles utilisés.
- Un représentant de l'équipe de Graymont poursuit en expliquant que chaque année des spécialistes prennent des mesures et des échantillons à la cheminée pour s'assurer du respect des normes et qu'une modélisation est faite annuellement pour mesurer les émissions aux points sensibles aux limites de la propriété :
 - Un membre demande si la vérification est faite une seule fois par année à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que c'est le cas, mais que certains paramètres sont suivis en continu.
 - Un membre demande si des échantillons de sol sont pris aux limites de la propriété à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que non puisqu'il n'y a pas d'enjeu détecté à cet égard.
- L'animateur de la rencontre précise que la prochaine attestation d'assainissement permettra de voir si le ministère renforce certaines normes et cela sera ajusté à chaque cycle de cinq ans :
 - Une personne représentant l'équipe de Graymont ajoute que c'est aussi dans le cadre du programme de réduction des rejets industriels.
- Un représentant de l'équipe de Graymont mentionne qu'actuellement il n'y a pas d'enjeu de qualité de l'air et explique que parfois, avec la combinaison des industries avoisinantes, un suivi devient nécessaire, ce qui n'est pas le cas pour Graymont. Il mentionne qu'un dépassement a déjà eu lieu dans les émissions chlorées, mais que le ministère a été mis au courant, qu'un suivi a été fait et que la situation a été immédiatement corrigée :
 - Une question est posée à savoir s'il y a des amendes ou autres conséquences pour l'entreprise s'il y a des dépassements à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que chaque année, il y a des frais à déboursier pour les matières en suspension selon leur concentration en mg/L dans l'eau. Graymont paie environ 20 000\$ par année pour ses émissions de contaminants. Ces frais sont applicables autant pour des rejets dans l'eau que dans l'atmosphère. À sa connaissance, l'usine de Bedford il n'y a pas eu d'amendes pour des infractions environnementales, outre les frais mentionnés qui sont des incitatifs à réduire les émissions. Les amendes et les avis de non-conformités sont d'ailleurs publics et accessibles sur le site du ministère de l'Environnement.
 - Un membre demande s'il y a de l'arsenic dans la matière qui est chauffée au site à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond qu'il y a des traces, mais pas en quantité suffisante pour affirmer qu'il y en a réellement.

- Un membre demande si les résultats des échantillonnages de Graymont sur l'arsenic sont publiés par le ministère à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que les résultats ne sont pas publics sauf pour l'échantillonnage de l'eau. Les résultats pourraient en revanche être partagés avec le comité et la modélisation permet de voir les résultats pour chaque métal. Graymont ne travaille pas avec des matières à forte teneur en arsenic.
- Un membre demande s'il y a de l'arsenic dans le coke de pétrole ou le charbon qui sert à la combustion à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que la présence d'arsenic y est minime et que Graymont est très en deçà de la norme québécoise de 3 nanogrammes par mètres cubes d'air.
- Une représentante de l'équipe de Graymont partage que le baryum est sorti récemment comme anormalement élevé, mais que l'analyse du charbon n'a pas permis d'en comprendre la provenance et qu'il n'y en a pas dans la pierre sur le site. Elle croit donc qu'il s'agit d'une erreur d'échantillonnage qui peut se produire parfois.
- L'animatrice suggère que le suivi des émissions dans l'air pourrait être un sujet à intégrer à la prochaine rencontre du comité à quoi un membre acquiesce et mentionne que ça permettrait de voir les résultats et de rassurer la population. Une personne représentant l'équipe de Graymont confirme que ça pourra être un sujet à aborder en décembre.

7 PROCHAINES ÉTAPES / PROCHAINE RENCONTRE

L'animatrice suggère que la prochaine rencontre ait lieu avant le temps des fêtes pour être en mesure de présenter les dernières avancées du projet avant l'hiver.

- Un membre demande s'il sera possible à ce moment de monter jusqu'en haut de la colline du Parc, à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que oui, mais qu'il faudra le faire tôt considérant l'heure du coucher du soleil. Il suggère plutôt de refaire une visite au printemps, alors que les installations seront pratiquement terminées.

L'animatrice souligne que la charte du comité prévoit environ quatre rencontres par années, selon l'avancement du projet, mais qu'il y a de la latitude et que la tenue d'une rencontre en décembre dépend de la volonté des membres.

- Un membre suggère de maintenir la rencontre de décembre et d'aviser s'il n'y a pas de sujet à aborder.

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Compléter le compte rendu de la Rencontre #20	Octobre 2022	Fait
Validation du compte rendu de la Rencontre #20	Décembre 2022	À faire
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Décembre 2022	À faire
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre en plus d'un courriel comprenant le lien de connexion à la rencontre	Décembre 2022	À faire
Valider le rayon de modélisation de l'air ambiant	Décembre 2022	À faire

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Partager la liste de contaminants échantillonnés à la sortie de la cheminée	Décembre 2022	À faire
Partager les résultats d'échantillonnage de l'air	Décembre 2022	À faire
Suivi par courriel concernant la fermeture de la rue Alcée-Rochelleau pendant les travaux	Juin 2022	Fait
Publier la présentation sur les ouvrages prévus dans le Parc sur le site internet du Projet Héritage et en aviser les membres	Aussitôt que possible	À faire
Confirmer que d'autres bornes de recharge pour voitures électriques pourront être ajoutées au stationnement dans le futur	Prochaine rencontre	À faire

8 VARIA

- Un membre mentionne un intérêt quant à l'obtention d'informations sur les résidences avoisinantes au site du Projet Héritage à quoi un autre membre mentionne que cette question serait plutôt du ressort de la Ville de Bedford. La personne suggère que la ville fasse une présentation lorsqu'il y aura suffisamment d'information à partager.
- Un membre demande si Graymont pourrait s'opposer à une modification de l'aménagement de celui initialement prévu à quoi une représentante de l'équipe de Graymont répond que l'obligation de l'entreprise était de livrer 30 résidences en semi détaché avec un raccordement aux égouts et à l'aqueduc municipal. Elle ajoute que s'il y a des modifications d'aménagement les coûts devront être défrayés par la Ville de Bedford.
- Une membre mentionne qu'il serait intéressant de réfléchir à différents modèles qui incluent du logement abordable et différents types d'habitation.
- Un représentant de l'équipe de Graymont souligne qu'il serait intéressant d'avoir une présentation sur le projet de la Ville. La membre représentant la Ville souligne que la réflexion est en cours et que lorsqu'il y aura un plan, ce dernier pourra être présenté au comité.

9 FIN DE LA RENCONTRE

La rencontre se termine à 20h36.

Production du compte rendu
Anne Bélanger, Transfert Environnement et Société
Secrétaire du Comité

Annexe I :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES – 5 OCTOBRE 2022

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
MEMBRES DU COMITÉ		
Membres citoyens		
Citoyen #1	Pierre Gervais	X
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
Membres citoyens substitués		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Sébastien Paris	
Représentant d'organismes locaux		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
Représentants municipaux		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut de la Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Sylvie Bernatchez	
Représentant du Canton de Bedford	M. Daniel Rivet	X
Représentants de Graymont (Coordination)		
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
PERSONNES-RESSOURCES		
Facilitateur	Isaac Gauthier	X
Secrétaire	Anne Bélanger	X

Annexe III: Ordre du jour

COMITÉ DE SUIVI

Projet Héritage, Graymont

Bedford

Roulotte de Chantier – Alcée-Rocheleau

Visite de site

Mercredi 5 octobre 2022, 18 h 30 – 20 h 30

Ordre du jour (proposition)

- 18 h 30 Mot de bienvenue et approbation de l'ordre du jour
- 18 h 35 Visite de site et Mises à jour sur le projet
- Végétalisation de la halde
 - Précisions sur le circuit électrique des bornes de recharge
- 19 h 25 Discussion préliminaire - Gestion du Parc récréotouristique
- 19 h 50 Discussion avenir du site internet du Projet Héritage
- 20 h 00 Suivi des signalements
- 20 h 05 Normes environnementales et liste de dérogation
- 20 h 20 Prochaines étapes / prochaine rencontre
- 20 h 25 Varia
- 20 h 30 Fin de la rencontre